



Doc. 14463
22 janvier 2018

Les conséquences humanitaires de la guerre en Ukraine

Amendement¹ n° 8

Dans le projet de résolution, remplacer le paragraphe 9.3 par le paragraphe suivant:

«à respecter toutes ses obligations dérivées des dispositions pertinentes du droit international en tant que puissance d'occupation, et à veiller au respect des droits de l'homme et à la sécurité de toutes les personnes vivant en Crimée occupée;»

Déposé par:

ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
BEREZA Boryslav, Ukraine, PPE/DC
DZHEMILIEV Mustafa, Ukraine, PPE/DC
GERASHCHENKO Iryna, Ukraine, PPE/DC
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE
IONOVA Mariia, Ukraine, PPE/DC
LOGVYNSKYI Georgii, Ukraine, PPE/DC
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC
YEMETS Leonid, Ukraine, PPE/DC

1. 2018 - Première partie de session

